



Projet de modification n°1 du PLU de Boën-sur-Lignon- Éléments complémentaires à la nouvelle instruction de la demande au cas par cas

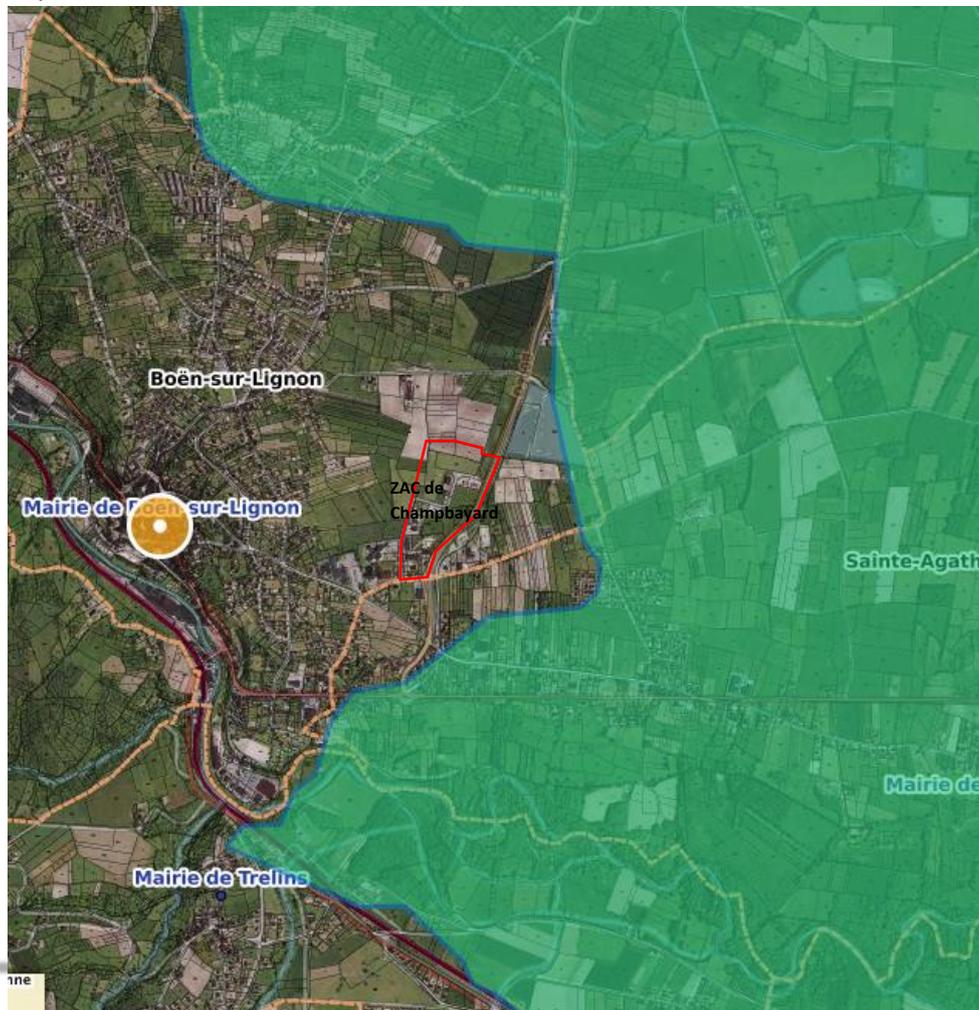
Concernant la thématique de la biodiversité, la commune de Boën-sur-Lignon est effectivement entièrement délimitée en ZNIEFF de type II, avec à l'Est le site « Plaine du Forez » et à l'Ouest le site « Monts du Forez ».

Pour rappel, les ZNIEFF sont des outils de connaissances. En l'occurrence, l'analyse conduite dans le dossier qui a été transmis le 19/02/2021 tient compte des éléments ayant fondé le classement du secteur en ZNIEFF.

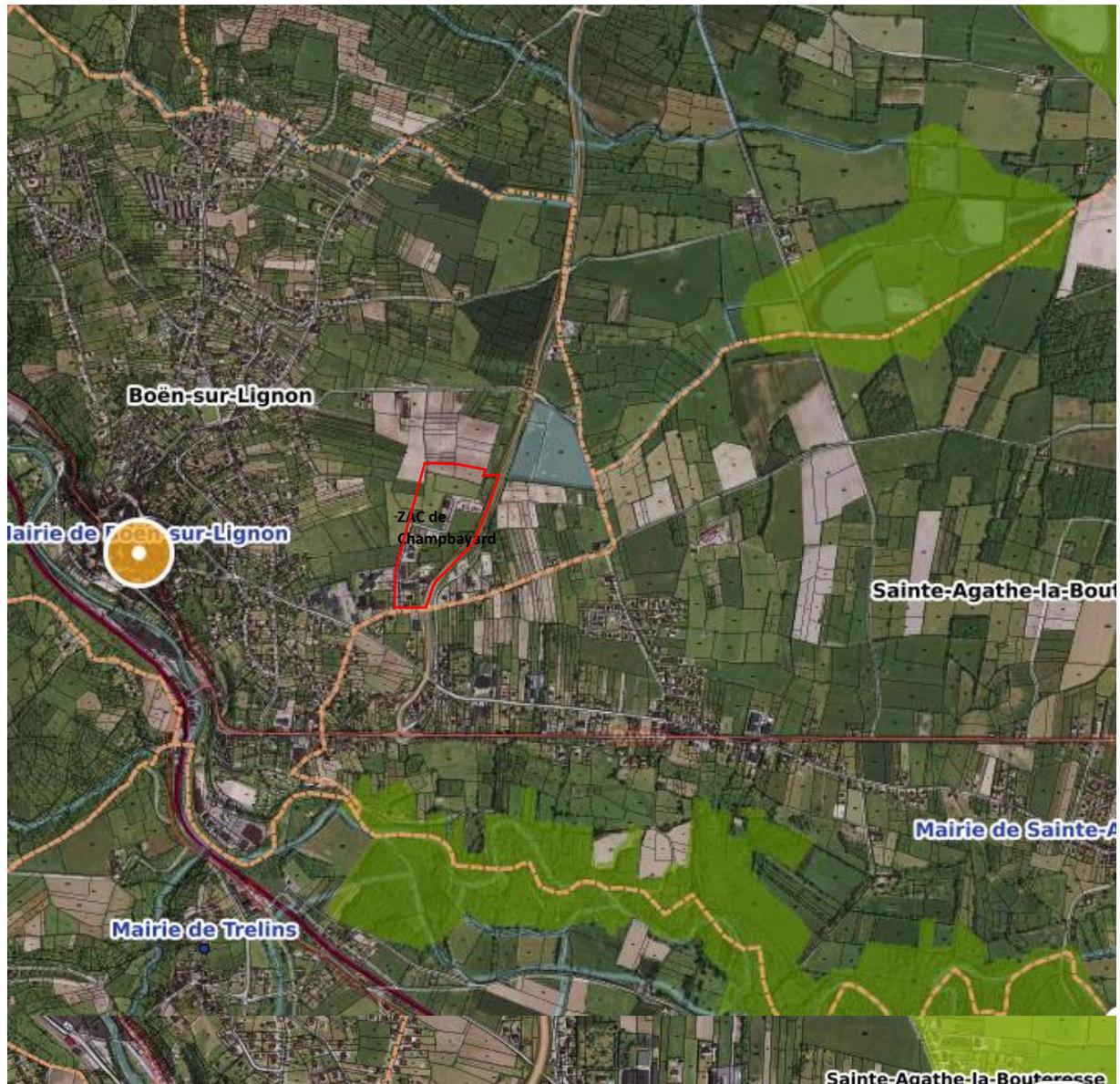
Le secteur de la zone d'activités économiques de Champbayard est concerné par une ZNIEFF de type II n°820002499, « Plaine du Forez ». Il s'agit d'un secteur très vaste sur 63 057,97 hectares sur 64 communes. Ses intérêts sont ses étangs, son peuplement d'oiseaux et les forêts riveraines de la Loire et de ses affluents. Les espaces les plus représentatifs en termes d'habitats ou d'espaces remarquables sont retranscrits par de très nombreuses ZNIEFF de type I identifiant en particulier les étangs et leurs abords immédiats, mais aussi certains cours d'eau, boisements, ainsi que le fleuve Loire.

Cette ZNIEFF de type II est ainsi retraduite au travers de :

- La ZICO n°RA09 « Plaine du Forez » qui ne concerne pas le site ni entièrement les étangs de Bailly



- La ZNIEFF de type I n°820032202 « rivière du Lignon de Boën à l'embouchure » concernant très faiblement le territoire de la commune de Boën-sur-Lignon et ne touchant pas le site en question.



Extrait, source Géoportail

Bien que le site Natura 2000 ne concerne pas directement le périmètre de la zone économique de la ZAC de Champbayard, les incidences sur ce site Natura 2000 ont été étudiées spécifiquement dans cette procédure de modification du PLU. Ainsi, **une étude des incidences Natura 2000** a été réalisée par un bureau d'études spécialisée en environnement, Bioinsight. Cette étude conclut « *le projet de modification du PLU de Boën-sur-Lignon ne permet pas la réalisation de travaux, aménagements, ouvrages ou installations susceptibles d'affecter de manière significative les sites Natura 2000 ZPS Plaine du Forez et ZSC Lignon, Vizezy, Anzon et leurs affluents* ».

Aussi, le formulaire de demande au cas par cas contient effectivement une erreur puisque la commune entière de Boën-sur-Lignon est concernée par deux ZNIEFF de type II et donc le secteur de

la zone d'activités de Champbayard est concerné par la ZNIEFF de type II « Plaine du Forez ». Toutefois, cette erreur ne remet pas en cause l'analyse environnementale du projet de modification du PLU qui a fait l'objet d'une étude d'incidences Natura 2000 pour ce même site de la Plaine du Forez et couvrant ainsi les mêmes enjeux et incidences que la ZNIEFF de type II.

Concernant l'orientation d'aménagement et de programmation et la gestion des eaux pluviales, le schéma indiqué dans la demande de cas par cas n'a pas été modifié, sur ce point, par rapport à celui présent dans le PLU actuel. Le trait bleu représente la gestion des eaux pluviales le long de la RD 3008 (collecte au sein d'une noue) puis gestion au sein d'un bassin de rétention. Cette gestion des eaux pluviales se réalise au sein de la zone d'activités de Champbayard de manière globale au sein d'un bassin de rétention, construit au début de l'aménagement ZAC.

Les eaux pluviales de la ZAC sont collectées par les réseaux d'eaux pluviales et par une noue en limite Est de la ZAC. Les eaux collectées se déversent ensuite dans un bassin de rétention situé au Nord-Est de la ZAC.

La flèche est effectivement à supprimer, car elle ne matérialise pas le sens d'écoulement des eaux, qui vont en direction du bassin, mais uniquement le principe de gestion des eaux pluviales. Il convient donc de supprimer cette erreur et la flèche après l'enquête publique.

Toutefois, cette erreur ne remet pas en cause la gestion globale des eaux pluviales réalisée dans la zone économique de Champbayard, par un bassin de rétention avec un débit régulé et un rejet dans le fossé de la RD3008.